

FICHE DE POSTE Enseignant responsable du dispositif SAEDV-TSLA

La SAEDV-TSLA (Structure d'Accompagnement des Elèves Déficients Visuels et porteurs de Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages)

Personnel concernée

- Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent,
- Enseignant du second degré, titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent

Missions

L'enseignant responsable du dispositif SAEDV-TSLA (Structure d'Accompagnement des Elèves d'une part Déficients Visuels et/ou porteurs de Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) au sein de la cité scolaire Georges de la Tour, à Nancy est placé sous l'autorité du Proviseur de la Cité Scolaire.

L'enseignante est plus spécifiquement en charge, pédagogiquement et techniquement, de la partie DV. Son service est organisé sur la base de ses obligations réglementaires de service.

Une lettre de mission est établie pour chaque année scolaire et fait l'objet d'une évaluation annuelle par le conseiller technique académique école inclusive sur la base d'un rapport d'activités élaboré par l'intéressé et transmis sous couvert de la cité scolaire Georges de la Tour de Nancy.

Structuration d'un Pôle Ressources Académique Déficience Visuelle

- En collaboration avec le CT académique Ecole inclusive, structuration d'un pôle déficience visuelle avec les partenaires lorrains EN et médico-sociaux.
- Participation à des groupes de travail et de réflexions et aux journées pédagogiques du GPEAA.
- Animation et co-animation de formation concernant les EBEP et la déficience visuelle au niveau académique.

Pilotage du dispositif SAEDV-TSLA

- Coordination des personnels enseignants et accompagnants les élèves du dispositif.
- Accueil et accompagnement pédagogique des élèves déficients visuels : mise en œuvre des PPS en lien avec les enseignants référents ; accompagnement pédagogique, apprentissage du braille et du braille abrégé.
- Accompagnement des élèves TSLA
- Travail quotidien de collaboration avec le CEDV Santifontaine, partenaire de la SAEDV-TSLA ; participation en tant que membre de droit au comité de pilotage.
- Concourir et animer des journées de sensibilisations au handicap visuel dans le cadre des CESC et des projets d'écoles.
- Conseils et expertise au personnel enseignant et non-enseignant accueillant des élèves DV dans d'autres établissements de l'académie.

Formation des personnels enseignants et non-enseignants au titre de l'école inclusive

- Personnel ressource académique dans le cadre du PAF relatif à l'accueil et à la scolarisation des élèves présentant un handicap. Participation aux formations destinées aux personnels enseignants et non-enseignants (AESH, ER et personnels d'encadrements).
- En lien avec le ou la chargée de mission handicap du rectorat, conseil et accompagnement des enseignants présentant une DV : participation à l'élaboration d'un magistère à destination des APSH.

Compétences et qualités requises

- Titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent,
- Disposer de connaissances et de compétences matérielles et pédagogiques avérées, relatives à la lecture et à l'écriture du braille.
- Expérience confirmée auprès d'élèves déficients visuels d'une part et élèves porteurs de Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages.
- Maîtrise de soi, discrétion.
- Disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe.
- Capacité à représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué.
- Capacité à travailler en partenariat (CEDV de Santifontaine).
- Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages.

Contact

M.BERTIN, Conseiller Technique Ecole Inclusive /ASH

Téléphone secrétariat : 03 83 86 22 36 Pour toute question sur votre candidature

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques